

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR
D'ARENE

L'an deux mil vingt-six et le 03 septembre à 19 heures
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dû-
ment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 27 août 2026**

**Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Alex DA SILVA
VIEIRA, Elodie LEFEBVRE, Sylvain PROTIERE, Gilles
JUGE**

**Absents : Robert CLOT, Gilles FORRET, Marina CASTAGNA,
Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL**

**Pouvoirs : De Clémentine KUNEGEL à Béatrice ALBERT, de
Gilles FORRET à Alex DA SILVA VIEIRA, de Marina
CASTAGNA à Sylvain PROTIERE.**

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9

OBJET

**Déclassement domaine
public Lionel FAURE**

57 /2026

Madame la Maire se retire de la séance compte tenu d'un lien avec
le pétitionnaire et laisse la présidence à Monsieur Gilles JUGE,
premier adjoint.
Certaines parties du domaine public sont depuis des années utilisées
par des administrés.
Il s'agit bien souvent de levées de granges, de terrasses, d'escaliers,
de survol de balcon, ...
Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété
des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est
plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait
plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte
administratif constatant son déclassement.

Les emprises proposées au déclassement sont :

- **Aux Cours**
 - Domaine public attenant à la parcelle AC 807
anciennement partie de la parcelle AC 120.
Trottoir et partie enherbée côté Lautaret

Pour une surface totale de 35 m2 (voir plan ci-joint)

Il est proposé de lancer la procédure pour ce déclassement cité et de
fixer un prix de vente à 70 € le m2 comme les dernières ventes ef-
fectuées dans la zone constructible par la municipalité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à 6 voix pour et 1 voix contre :

- Constatent la désaffectation et décident du déclassement

- Aux Cours

- Domaine public attenant à la parcelle
Trottoir et partie enherbée côté Lautaret

Pour une surface totale de 35 m2

- Décident que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorisent Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

Le Premier Adjoint,
Gilles JUGE



La secrétaire de séance,
Julie ARNAUD



Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260903-D572026-DE

57/2026